MINUTES OF THE MEETINGS ON

SCOPE OF WORK FOR THE STUDY ON

FISHERIES RESOURCES ASSESSMENT AND MANAGEMENT

IN

THE REPUBLIC OF SENEGAL

AGREED UPON BETWEEN

MINISTRY OF FISHERY OF

THE GOVERNMENT OF SENEGAL

AND

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

DAKAR, FEBRUARY 14, 2003

P Dr. Ndiaga GUEYE

Director of Marine Fisheries,

Ministry of Fishery,

SENEGAL

Dr. Katsuhiro KISO

Team Leader,

Preparatory Study Team,

Japan International Cooperation Agency,

IAPAN

Mr. Daouda DIOP

Director of Economic and Financial Cooperation,

Ministry of Economy and Finance,

SENEGAL

1. Introduction

In response to the request of the Government of Senegal, the Preparatory Study Team (hereinafter referred to as "the Team") organized by the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), and headed by Dr. Katsuhiro KISO, visited Senegal from 29 January to 20 February 2003 for the purpose of discussing and confirming the Scope of Work for the Study on Fisheries Resources Assessment and Management in the Republic of Senegal (hereinafter referred to as "the Study")

The Team had a series of discussions with the Senegalese officials concerned of the Ministry of Fishery and Oceanographic Research Center in Dakar-Thiaroye (CRODT) on the Scope of Work for the Study. The list of participants in a series of meetings is attached in the Annex I.

As a result of discussions, the Ministry of Fishery and the Team agreed on the Scope of Work for the Study.

This document sets forth the main issues discussed and agreed upon by both sides in relation to the Scope of Work for the Study.

2. Counterpart Agency for the Study

The Department of Marine Fisheries (DPM), Ministry of Fishery shall act as counterpart agency to the Study team during implementation of the Study and also as a coordinating body in relation with other governmental and non-governmental organizations concerned for smooth implementation of the Study.

CRODT is a major actor as counterpart organization, which takes responsibilities of fisheries resources assessment.

3. Sampling by Vessel

CRODT has been conducting four types of surveys using the research vessel ITAF DEME and accumulating data, namely the surveys on oceanography, sampling of pelagic fish, coastal demersal fish (in the water of continental shelf less than 200m in depth) and offshore demersal fish (in the deep waters more than 200m in depth), in both warm period (from June to October) and cold period (form November to May). Regarding the oceanography, CRODT has sufficient ability to conduct surveys with its own techniques. CRODT has implemented the pelagic resource surveys in offshore of Senegal supported by FAO and NORAD using Norwegian research vessel NANSEN two times a year. CRODT has also developed sufficient skills for hydroacoustic methods using the fish-finder equipped in the ITAF DEME. The surveys on the coastal demersal fish have been carried out in an appropriate manner. The survey on the offshore demersal fish has also implemented in the year 2002.

Taking these activities and the survey priority account, the both sides agreed that the sampling by the vessel within the Study would focus on the demersal fish stock in coastal zone (less than 200m in depth) by using bottom trawl net. The sampling aims to collect data of catch weight and number by species in order to evaluate total biomass and

b con

も

to estimate fish abundance of target species mentioned in the next item 4. The catch efficiency (η) of the trawl net equipped in ITAF DEME will be determined by CRODT. The staffs of CRODT and the crews of ITAF DEME will implement the surveys for sampling with necessary guidance by the Japanese experts assigned in the Study. The vessel surveys will be carried out in single warm and cold period. The know-how to prepare operation plan within both technical and financial capacities of CRODT will be transferred to the Senegalese counterparts through the surveys, which may improve the operational capacity of CRODT for their routine surveys after the activities of the Study.

Concerning the offshore demersal fish, the Study will cover review of present technical level of sampling and preparation of plan of operation taking the navigation skills of the vessel crews, performance of the vessel and demand for the survey into account.

Although pelagic fish resources are economically important, the Study may not cover them because of less advantage in research know-how in Japan. The Study will cover technical guidance in sampling by the midwater trawl equipped in ITAF DEME, if an appropriate expert is recruited as a member of the Study team.

4. Stock Assessment

The indirect method by statistic data obtained in fish landing sites is major approach for the stock assessment in the Study. The data collected by ITAF DEME will be also considered. The list of candidate of target species for the stock assessment is attached in the Annex II.

Age composition and size of first maturity of the target species will be examined in the Study in order to improve accuracy of the assessment. Age composition will be examined through two methods. The method based on size distribution will be applied for all twenty-three (23) species in the list including two sardinelle species, which data will be collected by the staffs of CRODT. Another method based on the age determination using otolith will be applied for five (5) species, namely *Pseudotolithus senegalensis*, *Arius heudelotii*, *Cynoglossus senegalensis*, *Pomadasys jubelini* and *Brotula barbata*, which samples will be collect and prepared by senior technicians in CRODT under instruction by Japanese expert. The size of first maturity will be examined for twenty-three (23) species based on the data collected by CRODT.

The parameters of an equation $(E=(F/Z)\times(1-S))$ will be estimated for fifteen (15) species among the list. The target species will be finalized after review of previous fish resources assessment, considering the priority order set by CRODT, in the early stage of the Study.

The species of shellfishes listed in the Annex II are candidates for the biomass evaluation. However, the method to obtain necessary data has not clarified so that Japanese side will consider possible method and propose to the Senegalese side in Inception Report, if any. In case of no suitable method is identified, the data obtained by the bottom trawl sampling for demersal fish will be used for evaluation.

M wh

(L)

5. Shallow Water less than 10m in Depth

The Senegalese side emphasized that coastal areas of less than 10m in depth was quite important zone for fish breeding and specific species like shellfishes and requested the Team to cover those areas for resource surveys. CRODT has an experience to conduct a survey using encircle net by small boats in Sine Saloum Delta and wishes to extend activates in other areas facing the ocean where waves are much higher. CRODT pointed out that encircle net by catamarans or trawls by small vessel would be alternate methods.

The Team explained that the only indirect method was applied for stock assessment in those areas in Japan and no appropriate method for direct sampling was recommendable. The Team also pointed out that encircle net was not suitable gear to apply for resource assessment in long coastal area because of variety of bottom conditions. Although a trawl by small vessel can be one of the alternatives, no such vessel and gear are available in CRODT. The Team hesitated to hire a private vessel for the survey due to safety reason.

As a result, both side agreed that the separate survey using direct method in the area less than 10m in depth is excluded. The only shellfishes listed in the Annex II will be assessed in the Study, if appropriate direct method is identified as mentioned in above item 4.

6. Fisheries Resources Management

The activities on fisheries resources management in the Study aim to integrate both scientific and administrative approaches on resources management into practical action.

Socio-economic surveys on artisanal fisheries will be conducted in the selected communities. CRODT has a number of staffs who have enough experience on questionnaire surveys and the participatory planning and research method (MARP). The surveys will be collaborative activities of CRODT, Ministry of Fishery and the Study team. The Senegal Institute of Agricultural Research (ISRA), superordinate organization of CRODT, may support the activities, if necessary. The target communities will be selected in the early stage of the Study. The Team pointed out that Japanese experts should not visit Casamance region due to security reason so that only the Senegalese counterparts visit the survey site(s) if the surveys were required in Casamance.

The survey on industrial fisheries will be conducted in order to clarify their management including running costs, profitability and number of employees.

The pilot project will be implemented in the selected communities of maximum four (4) sites. Casamance shall be excluded for the pilot project sites. The activities of the project will be clarified through consultations with communities, the Senegalese counterparts and the Study team. The potential activities are creation of artificial fishing bank together with non-fishing zone and introduction of local regulations on aerial/seasonal/quantitative restriction combined with appropriate marketing strategies. The fishermen in the project sites, the staffs of Ministry of Fishery/CRODT shall

M con

龙

compose a main implementing body of the activities in the pilot project.

The fisheries resources management plan will be prepared based of the findings of above-mentioned activities as well as output of the stock assessment. The progress of ongoing discussion on introduction of a concession system initiated by Ministry of Fishery is crucial to prepare the plan so that coordination between the both activities is important.

7. Tentative Schedule of the STUDY

The basic concept of the Study discussed between the Team and the Senegalese side are shown in the Annex III as a bar chart. The period of the activities of the stock assessment is around twenty (20) months and the one of the resources management is around thirty-five (35) months. The fisheries resources management plan will be formulated in the end of the Study.

Further elaboration of the Study schedule will be done during discussion on the inception report.

8. Cost Sharing for the STUDY

(1) Vessel Survey by ITAF DEME

The operation costs for ITAF DEME is approximately 2milion CFA franc per day, which consists of costs for fuel, water, foodstuffs and staff allowance. The financial condition of the Government of Senegal will be deteriorated due to the compensation to the victims of the ferry accident happened in 2002. Taking above unfortunate condition into consideration, the Senegalese side and the Japanese side will share the expenses for fuel, water and foodstuffs in the proportion of 25% and 75% respectively based on the operation plan of the vessel. The other expenses like staff allowance shall be bone by Senegalese side.

(2) Accommodation Allowance for the Senegalese Counterparts

The Senegalese side requested JICA to consider providing financial support on accommodation allowance for the counterpart personnel. The necessary information to set unit price per night for the Ministry of Fishery and CRODT will be provided to the Team. The Team will convey the request to JICA headquarters for consideration.

9. Assignment of Counterpart Personnel

The Senegalese side will assign the counterpart personnel to the Study team in the following fields:

- 1) Fishery
- 2) Biology
- 3) Biological population dynamics
- Statistics
- 5) Information system
- Socio-economy
- 7) Fishing ground management

& on

刻

8) Participatory Development

10. Office Accommodation

The Senegalese side promised to provide the Study team with suitable office spaces within the buildings of both Ministry of Fishery and CRODT with suitable furniture such as desks and chairs. International telephone(s) with facsimile/internet function in the offices will be installed, which installation and communication cost is born by the Study team.

11. Safety Measures

The Senegalese side promised to maintain the research vessel ITAF DEME in good condition for sampling. In case of emergency in the sea, the Senegalese side will take prompt actions to rescue.

12. Equipment for the Study

The Senegalese side requested that the following equipment and materials for the Study be provided by JICA. The Team promised to convey the request to the JICA headquarters.

- 1) Bottom trawl net and net for repair
- 2) Cod end (35mm)
- 3) Otolith cutter
- 4) Four wheel drive vehicles
- 5) Personal Computers, facsimiles and photocopy machines

13. Counterpart Training in Japan

The Senegalese side requested that the counterpart personnel be trained in Japan as one of the activities to achieve technology transfer.

14. Final Report

The Senegalese side agreed that the Final Report would be open to the public.

15. Others

The Minutes of the Meetings is made both in English and French. In case of any discrepancies arising in translation, the English version shall prevail.

W on

党

LIST OF PARTICIPANTS

- 1. Senegal Side
- 1) Direction de la Coopération Economique et Financière,

Ministere de l'Economie et des Finances

Mr. Daouda DIOP Directeur

Mr. Andre NDECKY
Mr. Wague MASSAR
Mr. Abdou KHOULE
Adjoint au Directeur
Section Investissement
Section Pêche Maritime

2) Ministère de la Pêche

Mr. Pape DIOUF Minister

3) Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Dr. Ndiaga GUEYE
Mr. Moustapha THIAM
Mr. Moussa DIOP
Directeur
Adjoint au Directeur
Chef de Division

Mr. Tahirou BODIAM Chef Bureau Licence de Pêches

Mr. Sidi NDAW Chef Bureau Statistique
Mr. Diene NDIAYE Technicien

Mr. Alassane SARR Ingénieur Mr. Cherif younouss NDIAYE

Mr. Iwao ONO JICA Expert

4) Centre de Recherches Océanographiques Dakar Tiaroye (CRODT)

Mr. Hamet Diaw DIADHIOU Biologiste des Pêches
Mr. Massal FALL Biologiste des Pêches

Mr. Djiga THIAO Statisticien/Systèm d'Information

Mr. Yousson DIATTA
Biologiste des Pêches
Mr. Mamadou DAILLO
Biologiste des Pêches
Mr. Moustapha DEME
Economiste des Pêches
Mr. Birane SAMB
Coordonnateur Programme
Mr. Alassane SAMBA
Biologiste des Pêches

2. Japanese Side

1) Preparatory Study Team

Dr. Katsuhiro KISO

Mr. Mitsuo HASEGAWA

Member

Mr. Shigeru INOUE

Mr. Kimiaki JIN

Dr. Akihiko NAGANUMA

Member

Mr. Satoshi NAGASHIMA

Leader

Member

Member

Member

2) JICA Senegal Office

Mr. Kiyofumi KONISHI Resident Representative
Ms. Mayumi AMANO Vice Resident Representative
Mr. Jin KANAZAWA In charge of the project

Il ay

包

LIST OF THE TARGET SPECIES

1. The species for biological analysis/the candidates for stock assessment in priority order

- 1) Epinephelus aeneus (Thiof)
- 2) Epinephelus guaza (Merou jaune)
- 3) Mycteroperca rubra (Bedeche)
- 4) Sparus caeruleostictus (Pagre)
- 5) Pagellus bellottii (Pageot)
- 6) Penaeus notialis (Crevette blanche)
- 7) Parapenneus lougirosstris (Crevette prfonde)
- 8) Pseudotolithus senegalensis (Otholithe)
- 9) Pseudotolithus typus (Otholithe du Senegal)
- 10) Arius heudeloti (Machoiron)
- 11) Galeoides decadactylus (Tiekem)
- 12) Cynoglossus senegalensis (Sole)
- 13) Pomadasys jubelini (Sompatt)
- 14) Octopus vulgaris (Poulpe)
- 15) Sepia officinalis (Seiche)
- 16) Pseudupeneus prayensis (Rouget)
- 17) Brotula barbata (Brotula)
- 18) Mustelus mustelus (Emissole lisse)
- 19) Rhinobatos rhinobatos (Raie-guitare)
- 20) Zeus faber (Saint-Pierre)
- 21) Merluccius senegalensis (Merlus)

2. The pelagic species for biological analysis

- 1) Sardinella aurita (Sardinelle ronde)
- 2) Sardinella maderensis (Sardinelle plate)

3. The candidates of the species for biomass evaluation

- 1) Cymbuim spp. (Yeet)
- 2) Murex spp. (Touffa)
- 3) Haliotis spp. (Ormeaux)
- 4) Anadara spp. (Pague)

D on

も

A- 23

Procès-verbal de concertations

relatives à l'étendue du travail de l'Etude de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques de la République du Sénégal

confirmé par le Ministère de la Pêche du Gouvernement du Sénégal et l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale

Dakar, le 14 février 2003

P. Dr. Ndiaga GUEYE

Directeur des Pêches Maritimes, Ministère de la Pêche,

Sénégal

Dr. Katsuhiro KISO

Chef de l'Equipe

Equipe d'étude préparatoire,

Agence Japonaise de la Coopération

Internationale

M. Daouda DIOP

Directeur de la Coopération Economique

et Financière,

Ministère de l'Economie et des Finances,

Sénégal

1. Introduction

En réponse à la requête du Gouvernement du Sénégal, la mission d'étude préparatoire (appelée "Mission" ci-après), organisée par l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (appelée "JICA" ci-après) et dirigée par Docteur KISO Katsuhiro, a séjourné au Sénégal du 29 janvier au 20 février 2003 pour concerter sur l'étendue du travail de l'étude de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques de la République du Sénégal et pour la fixer.

La Mission a tenu une série de concertations avec les responsables du Ministère de la Pêche et du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) sur l'étendue du travail de l'Etude. La liste des participants aux réunions est jointe au présent procès-verbal comme Annexe I.

Avec une série des concertations, le Ministère de la Pêche et la Mission sont parvenus à un accord sur l'étendue du travail de l'Etude.

Le présent procès-verbal montre les principaux sujets de concertation sur l'étendue du travail de l'Etude et les points sur lesquels les deux parties sont tombées d'accord.

2. Organe homologue pour l'Etude

La Direction des Pêches Maritimes du Ministère de la Pêche se chargera du rôle de l'organe homologue au cours de la réalisation de l'Etude et du coordonnateur en relation avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales pour assurer un déroulement normal de l'Etude. Le CRODT, responsable des recherches sur les ressources halieutiques, est aussì une des principales organisations concernées.

3. Echantillonnage avec le navire

Le CRODT effectuait quatre types de recherches avec le navire de recherches "ITAF DEME", à savoir les recherches océanographiques et les échantillonnages des poissons pélagiques, des poissons démersaux côtiers (profondeur de moins de 200m) et des poissons démersaux profonds (profondeur de plus de 200m) en saison chaude (de juin à octobre) et en saison froide (de novembre à mai) et ainsi accumulait les données. En ce qui concerne les recherches océanographiques, le CRODT est suffisamment capable



彭

d'effectuer les recherches avec ses propres techniques. Le CRODT effectue deux fois par an les recherches sur des ressources pélagiques en mer du Sénégal en collaboration avec FAO et NORAD en utilisant le navire de recherches norvégien "NANSEN". Le CRODT a aussi acquis de l'expérience sur la méthode de l'écho-intégration avec les appareils détecteurs des poissons équipés dans ITAF DEME. Les recherches sur des poissons démersaux cotiers ont été menées d'une manière appropriée. Les recherches sur des poissons démersaux profonds ont été aussi réalisées au cours de l'an 2002.

Tenant compte des points cités ci-dessus, les deux parties se sont mises d'accord pour que l'échantillonnage soit limité aux poissons démersaux cotiers (profondeur de moins de 200m) et faite avec le chalut de fond. L'échantillonnage a pour but de collecter des données sur le poids de la capture et le nombre d'individus selon les espèces pour évaluer la biomasse et estimer l'abondance des poissons des espèces ciblées citées à l'article 4. La capturabilité du chalut équipé sur ITAF DEME sera déterminée par le CRODT. Le personnel du CRODT et l'équipage d'ITAF DEME effectueront les opérations d'échantillonnage avec l'appui des experts japonais affectés à l'Etude. Ces opérations faites avec le navire se feront une fois en saison chaude et une fois en saison froide. Le savoir-faire japonais pour l'élaboration de plan de campagnes tenant compte de la capacité technique et financière du CRODT sera transféré aux homologues sénégalais au cours de la réalisation de l'Etude. Ce transfert permettera une amélioration de la capacité opérationnelle du CRODT pour mieux réaliser ses activités de routine après l'achèvement de l'Etude.

En ce qui concerne les poissons démersaux profonds, l'Etude couvrira la revue du niveau technique actuel d'échantillonnage et l'élaboration de plan de campagnes en considération de la technique de navigation de l'équipage du navire, de la performance du navire et de la nécissité des recherches.

Malgré l'importance économique des ressources pélagiques, elles ne seront pas couvertes par l'Etude à cause de l'inexpérience du Japon dans ce domaine des recherches concernant des des espèces. Des conseils sur l'échanillonnage qui se feront avec le chalut équipé à ITAF DEME seront donnés dans le cadre de l'Etude, à condition qu'un expert approprié soit recruté comme membre de l'équipe d'Etude.

4. Evalusation des stocks

La méthode indirecte avec les données statistiques obtenues sur les sites de débarquement

M

赵

sera la principale approche pour l'évalutation des stocks dans l'Etude. Les données collectées par ITAF DEME seront également pris en compte. La liste des candidats remfermant les espèces ciblées pour l'évaluation des stocks est jointe en Annexe II.

La composition en âge et taille à la première maturité des espèces cible sera analysée afin d'améliorer la fiabilité de l'évluation. La composition en âge sera étudiée par deux méthodes. La méthode basée sur la répartition par taille sera appliquée pour tous les vingt-trois (23) espèces dans la liste en ajoutant deux espèces de sardinelles dont les données seront collectées par les membres du CRODT. Une autre méthode basée sur la détermination de l'âge par les otholites sera appliquée à cinq (5) espèces, à savoir Pseudotolithus senégalensis, Arius heudelotii, Cynoglossus senegalensis, Pomadasys jubelini et Brotula barbata dont les échantillons seront collectés et traités par des techniciens supérieurs du CRODT sous la supervision de l'expert japonais. La taille à la première maturité sera examinée pour vingt-trois (23) espèces dont les données seront collectées par le CRODT.

Les paramètres de l'équation (E=(F/Z)X(1-S)) seront estimés pour quinze (15) espèces choisis dans la liste. Les espèces ciblés seront confirmées après revue des évaluations de ressource précédentes en tenant compte de l'ordre priorité déterminé par le CRODT au début de l'Etude.

Les espèces de coquillage sur la liste en Annexe I sont des candidates pour une estimation de la biomasse. Cependant la méthode pour l'obtention des données nécessaires n'est pas encore déterminée, de sorte que la partie japonaise étudiera les possibilités et en proposera une à la partie sénégalaise dans le rapport initial, si une telle méthode existe. Si aucune méthode acceptable n'est trouvée, les données obtenues par échantillonnage de poisson démersal par chalut de fond sera utilisé pour l'évaluation.

5. Eau côtière de moins de 10 mètres de profondeur

La partie sénégalaise a insisté sur le fait que la frange côtière de moins de dix (10) mètres de profondeur était une zone très importante pour le développement des juvéniles et de certaines espèces spécifiques comme les coquillages et a demandé à l'Equipe d'inclure celle-ci dans les études sur les ressources. Le CRODT a une expérience dans la conduite d'études utilisant une senne tournante et de petites embarcations dans le délta du Sine Saloum et souhaite étendre ces activités dans d'autres zones ouvertes sur l'océan où les vagues sont beaucoup plus élevées. Le CRODT a fait savoir que l'utilisation d'une senne

M

M

克

tournante avec des catamarans ou des chaluts avec de petites imbarcations serait méthode alternative.

L'Equipe a expliqué que la seule méthode indirecte était employée pour l'évaluation des stocks dans de telles zones au Japon et qu'aucune méthode pour l'échantillonnage direct ne pouvait être recommandée. L'Equipe a également fait savoir que la senne tournante n'était par un engin de pêche approprié à utiliser pour l'évaluation des ressources le long de la zone côtière à cause de la variété des conditions de fond. Bien qu'un chalutage par une petite embarcation puisse être une des alternatives, de tels embarcations et engins ne sont pas disponlibles au CRODT. Pour une raison de sécurité, l'Equipe a eu des appréhensions de louer une embarcation privée pour mener l'Etude.

Par conséquent, les deux parties ont accepté que l'Etude séparée utilisant la méthode directe dans la zone de moins de dix (10) mètres de profondeur est supprimée. Seuls les coquillages figurant dans la liste jointe en Annexe II seront évalués dans l'Etude, si une méthode directe appropriée est trouvée comme mentionné dans la partie 4 ci-dessus.

6. Gestion des ressources halieutiques

Les activités concernant la gestion des ressources halieutiques dans l'Etude ont pour but d'intégrer à la fois les approches scientifiques et administratives de la gestion des ressources de manière pratique.

Les études socio-économiques sur la pêche artisanale seront menées dans les communautés de pêcheurs choisies. Le CRODT a une équipe suffisante ayant assez d'expérience dans le domaine des enquêtes et de méthode accélérée de recherche participative (MARP). Les études seront des activités menées en collaboration par le CRODT, le Ministère de la Pêche et l'Equipe chargée de l'Etude, l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), organisation qui a la tutelle du CRODT, pourra appuyer les activités au besoins. Les communautés de pêcheurs ciblés seront choisis au début de l'Etude. La Mission a fait savoir que les experts japonais ne se rendront pas en Casamance pour une raison de sécurité si bien que seuls les homologues sénégalais s'y rendront si nécessaire.

L'étude concernant la pêche industrielle sera menée afin de clarifier leur gestion (frais de fonctionnement, rentabilités et nombre d'employés).

M ag

彭

Le projet pilote sera réalisé dans les communautés de pêcheurs choisies sur au maximum quatre (4) sites. La Casamance sera exclue pour les sites de projet pilote. Les activités du projet seront déterminées après des consultations entre les communautés de pêcheurs, les homologues sénégalais et l'Equipe chargée de l'Etude. Les activités envisagées sont la création de récifs artificiels avec une zone de pêche interdite et l'introduction de réglementation locale sur la restriction spatiale/saisonière/quantitative associée à des stratégies de marketing appropriées. Les pêcheurs dans les sites du projet et les membres du Ministère de la Pêche/CRODT pourront constituer le noyau principal chargé de réaliser les activités du projet pilote.

Le plan d'aménagement des ressources maritimes sera préparé en considération des résultats trouvés lors des activités citées ci-dessus aussi bien de l'évaluation des stocks. L'évolution des discussions en cours sur l'introduction des droits de concession initiés par le Ministère de la Pêche est fondamental pour la préparation d'un plan d'aménagement. Pour cette raison la coordination des différentes activités est importante.

7. Projet du calendrier de l'Etude

Le concept de base de l'Etude discuté entre la Mission et la prtie sénégalaise est indiqué dans le chronogramme indiqué en Annexe III. La période des activités d'évaluation du stock s'étend environ sur 20 mois et la gestion des ressources sur 35 mois. Un plan d'aménagement des ressources maritimes sera formulé à la fin de l'Etude.

Le calendrier d'Etude définitif sera élaboré au cours de la discussion sur le rapport initial.

8. Répartition du coût de l'Etude

1. Etudes par le navire de recherches ITAF DEME

Les charges d'exploitation de ITAF DEME sont de l'ordre de 2 millions de franc CFA par jour comprenant le carburant, l'eau, la nourriture et les indemnités journalières. Les conditions financières en vue de l'indémnisation des victimes de l'accident en mer du bateau le Joola, survenu en 2002, les deux parties en tenant compte de cette malheureuse situation vont supporter les charges de carburant, d'eau et de nourriture à raison de 25% pour la partie sénégalaise et de 75% pour la partie japonaise. Les dépenses pour les indemnités journalières seront supportées entièrement par la partie sénégalaise.

 \mathcal{J}

on

党

2. Indemnités pour les homologues sénégalais

La partie sénégalaise a sollicité la JICA pour fournir l'appui financier à la couverture des frais d'indemnlité des homologues sénégalais. Les informations nécessaires pour fixer le taux par nuité seront fournies à la Mission par le Ministère de la Pêche et le CRODT. La Mission transmettra la requête au siège de la JICA à Tokyo pour approbation.

9. Affectation du personnel d'homologue

La parite sénégalaise affectera un personnel d'homologue pour l'Etude dans les domaines suivants:

- 1. Expert pêche
- 2. Biololgiste
- 3. Dynamique de population
- 4. Statistiques
- 5. Informatique
- 6. Socio-économique
- 7. Gestion des pêcheries
- 8. Développement participatif

10. Mobilier de bureaux

La partie sénégalaise s'engage à fournir à l'Equipe de l'Etude des locaux convenable au sein du Ministère de la Pêche et du CRODT avec des équipements convenables comme bureaux et chaises ainsi que ligne de téléphone international avec Internet et fax installés. Les frais d'installation et de communication sont à la charge de l'Equipe de l'Etude.

11. Mesures de sécurité

La partie sénégalaise s'engage à maintenir le navire de recherches ITAF DEME dans de bonnes conditions pour l'échantillonnage. En cas d'urgence en mer, la partie sénégalaise prendra rapidement les mesures de secours nécessaires.

M

on



12. Equipement pour l'Etude

La partie sénégalaise a sollicité l'équipement et le matériel suivant pour l'Etude à fournir par la JICA. La Mission s'est engagé à transmettre la requête au siège de la JICA à Tokyo.

- 1. Chalut de fond complet et nappe de rechange
- 2. Chalut à crevettes (35mm de maille à la poche)
- 3. Cie électrique de l'otolithe
- 4. Véhicule 4x4
- 5. Ordinateurs, télécopie et photocopie

13. Stage de l'homologue au Japon

La partie sénégalaise a sollicité des stages au Japon pour l'homologue sénégalais comme moyen de réaliser le transfert de technologie.

14. Rapport final

La partie sénégalaise a accepté que le rapport final peut être accessible au public.

15. Autres

Le Procès-verbal de réunion est rédigé en anglais et français. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaut.



彭

LISTE DES PARTICIPANTS

- 1. Côté Sénégalais
- 1) Direction de la Coopération Economique et Financière,

Ministère de l'Economie et des Finances

M. Daouda DIOP Directeur

M. Andre NDECKY
M. Wague MASSAR
M. Abdou KHOULE
Adjoint au Directeur
Section Investissement
Section Pêche Maritime

2) Ministère de la Pêche

M. Pape DIOUF Minister

3) Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Dr. Ndiaga GUEYE Directeur
M. Moustapha THIAM Adjoint au Directeur
M. Moussa DIOP Chef de Division

M. Tahirou BODIAM Chef Bureau Licence de Pêches

M. Sidi NDAW Chef Bureau Statistique

M. Diene NDIAYE

M. Alassane SARR

Technicien
Ingénieur

M. Cherif younouss NDIAYE

M. Iwao ONO JICA Expert

4) Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Tiaroye (CRODT) M^{me}. Mariama Dalanda BARRY Chef du Centre

Mme. Mariama Dalanda BARRY
M. Djiby THIAM
Biostatisticien des Pêches
M. Hamet Diaw DIADHIOU
Biologiste des Pêches
M. Massal FALL
Biologiste des Pêches

M. Djiga THIAO Statisticien/Systèm d'Information

M. Yousson DIATTA
Biologiste des Pêches
M. Mamadou DAILLO
Biologiste des Pêches
Economiste des Pêches
M. Birane SAMB
Coordonnateur Programme

M. Alassane SAMBA Biologiste des Pêches

2. Côté Japonais

1) Equipe d'étude préparatoire
Dr. Katsuhiro KISO Chef de la 1

Dr. Katsuhiro KISO Chef de la mission
M. Mitsuo HASEGAWA Membre
M. Shigeru INOUE Membre
M. Kimiaki JIN Membre
Dr. Akihiko NAGANUMA Membre

Dr. Akihiko NAGANUMA Membre M. Satoshi NAGASHIMA Membre

2) Bureau de la JICA Sénégal

M. Kiyofumi KONISHI Représentant Résident

M^{me}. Mayumi AMANO Chef du bureau

M. Hitoshi KANAZAWA Staff

Mon

党

LIST OF THE TARGET SPECIES

1. The species for biological analysis/the candidates for stock assessment in priority order

- 1) Epinephelus aeneus (Thiof)
- 2) Epinephelus guaza (Merou jaune)
- 3) Mycteroperca rubra (Bedeche)
- 4) Sparus caeruleostictus (Pagre)
- 5) Pagellus bellottii (Pageot)
- 6) Penaeus notialis (Crevette blanche)
- 7) Parapenneus lougirosstris (Crevette prfonde)
- 8) Pseudotolithus senegalensis (Otholithe)
- 9) Pseudotolithus typus (Otholithe du Senegal)
- 10) Arius heudeloti (Machoiron)
- 11) Galeoides decadactylus (Tiekem)
- 12) Cynoglossus senegalensis (Sole)
- 13) Pomadasys jubelini (Sompatt)
- 14) Octopus vulgaris (Poulpe)
- 15) Sepia officinalis (Seiche)
- 16) Pseudupeneus prayensis (Rouget)
- 17) Brotula barbata (Brotula)
- 18) Mustelus mustelus (Emissole lisse)
- 19) Rhinobatos rhinobatos (Raie-guitare)
- 20) Zeus faber (Saint-Pierre)
- 21) Merluccius senegalensis (Merlus)

2. The pelagic species for biological analysis

- 1) Sardinella aurita (Sardinelle ronde)
- 2) Sardinella maderensis (Sardinelle plate)

3. The candidates of the species for biomass evaluation

- 1) Cymbuim spp. (Yeet)
- 2) Murex spp. (Touffa)
- 3) Haliotis spp. (Ormeaux)
- 4) Anadara spp. (Pague)

M

On

も

ㅂ	9 46	0	- ∴⊹		-	F/R		1							1			1		_			1	<u></u>			
Annex III	32 33 34 35 36 37 38 39 40 2006	7	wa									-			1				-	-	 -		-	+	-		Mentary, 1115 chart shows a rentative outline of the study schedule discussed between the preparatory study team and Senegal side. Further elaboration will be done during discussion on incontinu renort
An	25 92	5	ans.			Df/R		-		-								-		-				-			g disc
,	35 3	4				- -		\pm							-			+		+			-	+	\dashv	_	durin
	3 34	3						1			٠							1					-				done
	32 3	1 2	Cold		 	(3)		+	-				-	-	_			-	_	+			-	+	-		∧i∐ be
		12			- -	A Pr/R(3)		Ī										1									ation 1
	29 3(10 11	rans.	 	+	-	-	+	-	_			-	-				+	<u> </u>					-	\dashv		labora
	28	6	warm trans.		 	-											-	1									there
	26 27	7 8	war	-	<u> </u>	-	-	\perp	-	+			┡	-	-		<u> </u>			+	_		$\frac{1}{1}$	-	_	_	e. Fu
	25	9	12.															\perp		+		···	\dagger	-	+		al sid
,	14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 2005	4 5	trans.		-			-	-	-			_		-	_		lacksquare		\downarrow			\prod_{-}				Sene
	22 2	3 4		<u> </u>				╁	-		_		 _		-			-	_	+	-		-	-	-	\dashv	n and
	201 21	2	eold	-		If/R		-																			ly tear
	19.2	12 1		┧┟	$\frac{1}{1}$			+	-	+	-		-	+	+	-				+	\dashv	•			+		v stud
	18	10 11	ms.			<u></u>		1																			arator
	16 17	9 10	warm trans.	-		Δ Pr/R(2)		+	-	+	\dashv		-	-				-		-	-			-	+	-	тер
	15	8	warm										-													_ ;	en the
		6 7	W. 545	-		 	-	-	-	-		-	-		<u> </u>	_				-				-	-		betwe
	9 10 11 12 13 	5	trans.															-			1				_		ussea
	0 11	3 4			<u> </u>			-		_				-													e CIISCI
	6	2	cold		<u> </u>	Δ Pr/R(1)				-	-				$\frac{1}{\sqrt{1}}$	\dashv					-				+		heaui
	2004	1					-							-	1	_					1	· ·					נמע פכו
	6 1 7	11 12	6	┨┠				-		_				-	+	_			·	Г				<u> </u>			the stu
	2	19	tran		ļ																_ _						ne or ı
	3 4	6 8	warm trans.	П				<u> </u>	ļ	-					-	\dashv				-	+			_	-	-	COUTIE
	3, 6	7	3			- 14				JE	_			E	1						\dashv						เสนงะ
	2003	9				Ic/R		-				rio.	Į.				-										S a tel.
Tentative Work Schedule			son				ption		70	sel		Review of Past Resources Assessment	Improvement Program of	Preparation of Operation	3		y hods	nent	ا ا	rvey	ies	identincation of Support System	ies	Preparation of Resources	Management Plan Discussion on Draft Final	1	inis chart snows a t on inception report
k Sci			Oceanographic Season	gai	п	į	Discussion on Inception	nent	Review of Statistics	System Review of Past Vessel		st Res	t Prog	Ope	Clan for 11 AF DEME. Vessel Survey for	٠	Stock Assessment by indirect/direct methods	Resources Management	Collection of Existing Fisheries Information	Socio-Economic Survey	on Artisanal Fisheries	or or	Pilot Project Activities	f Resc	Clan Draft	4	Cildit
Wor			grapi	Work in Senegal	Work in Japan	25.	to uoi	Stock Assessment	of St	of Pa		of Pa nent	Improvement P	rtion c	Vessel Survey for	Demersal Fish	SSESSI /dire	es M	ion of	conon	anal	Cation	oject 2	tion o	Management Clan Discussion on Draf	E.	9 TE
ative	No Yare	Month	ceano	/ork ii	ork ii	Reports	iscuss	Stock A	eview	Swstern Review	Survey	Review of P Assessment	nprov	epara	essel 5	emers	ock A direct	Sourc	ollecti	cio-E	1.Arti	System	lot Pr	epara	anage	Report	HIIGEN
A TE	4	Z	0	×	×	ম		1 25	a. R	ъ Қ		C. 78	E t	e. P.	f.		ž Ē is	2 Re	ď ri	ъ. So		Sy Joh	d. Pi	e. Pr	Ā	A C	
m										,	A-	- 34				····									•		/

MINUTES OF THE MEETING ON THE INCEPTION REPORT FOR

THE STUDY ON FISHERIES RESOURCES ASSESSMENT AND MANAGEMENT IN THE REPUBLIC OF SENEGAL

Following the Preparatory Study from January 28 to February 22, 2003 regarding the Scope of Work of the above study, the Japanese Study Team headed by Mr. Yasuo Ishimoto (hereinafter referred to as "the Japanese side") discussed the contents of the Inception Report with Marine Fisheries Department (DPM) and Dakar-Thiaroye Oceanographic Research Center (CRODT) of The Republic of Senegal.

Salient issues discussed and agreed upon by both sides are shown in the pages attached hereto.

Dakar, October 27, 2003

Dr. Ndiaga GUEYE

Director

Marine Fisheries Department

Ministry of Fisheries

REPUBLIC OF SENEGAL

Mr. Yasuo ISHIMOTO

Team Leader

Japanese Study Team

Japan International

Cooperation Agency

JAPAN

Ms. Mariama Dalanda BARRY

Chief

Dakar-Thiaroye Oceanographic

Research Center

REPUBLIC OF SENEGAL

Mr. Yukinori ITO

Japanese Advisory Team

Japan International

Cooperation Agency

JAPAN

- The Japanese side submitted the Inception Report on "the Study on Fisheries Resources Assessment and Management in the Republic of Senegal" to the Senegalese side. Both sides jointly examined the said report and agreed on the objectives, methodologies and work schedule of the Study.
- 2. Numbers of trawl survey stations will be determined based on the results of the experimental oceanographic survey.
- 3. Concerning the biological survey, Japanese experts in charge of the survey will work with counterparts of CRODT. The Japanese side insisted on the availability of counterparts, considering the large volume of works.
- 4. The Inception Workshop will be organized in consultation with Senegalese side and will be held at the beginning of November.
- 5. With regard to the improvement of fisheries statistics, Japanese side will utilize the lesson-learned from the past projects and will work closely with other on-going similar projects.
- 6. Both sides will regularly organize workshops and seminars for the benefit of fishery related stakeholders (administrations, professional organizations, NGO, etc.) so that they understand and cooperate in the implementation and application of the fisheries resource management plan.
- 7. On the request of Senegalese side, Japanese side provided information on the budget of the first year (from July 2003 to March 2004), of which the total amount is estimated to be 684,621,000 FCFA.

20 2 har

Mdh

A- 36

THE LIST OF ATTENDANTS

Senegalese Side

1. Dr. Ndiaga GUEYE

2. Ms. Mariama Dalanda BARRY

3. Mr. Moussa DIOP

4. Mr. Djiby THIAM

5. Mr. Alassane DIENG

6. Mr. Iwao ONO

Director of Marine Fisheries

Department (DPM)

Chief of Dakar-Thiaroye Oceanographic

Research Center (CRODT)

Chief of Fisheries Hydrography Section,

DPM

Fisheries Biologist, CRODT

Fisheries Management Specialist, DPM

JICA Expert, DPM

Japanese Side

1. Mr. Yasuo ISHIMOTO

2. Dr. Naohiko WATANUKI

3. Mr. Masashi SATO

4. Mr. Shigeru IWASAKI.

5. Mr. Kazunori UWATOKO

6. Dr. Ryo ISHIMOTO

7. Mr. Wakao HIGASHIJIMA

8. Mr. Yukinori ITO

Leader, Japanese Study Team

Member

Member

Member

Member

Member

Member

Member, Japanese Advisory Team

2

Medb

*

A- 37

PROCES-VERBAL DE LA REUNION SUR LE RAPPORT DE COMMENCEMENT RELATIF A L'ETUDE DE L'EVALUATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Faisant suite à la mission du 14 juillet au 09 août 2003 chargée de l'étude préparatoire relative à l'étendue des travaux de l'Etude citée en titre, l'équipe des experts japonais, dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désignée par "la partie japonaise"), a discuté sur le contenu du Rapport de Commencement avec la Direction des Pêches Maritimes (DPM) et le Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye (ci-après désignée par "la partie sénégalaise").

A l'issue d'une série de discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur les points principaux mentionnés dans les pages ci-annexées.

Dr. Ndiaga GUEYE

Directeur

des Pêches Maritimes

Mme Mariama Dalanda BARRY

Directrice du Centre

De Recherches Océanographiques

Dakar, le 27 octobre 2003

M. Yasuo ISHIMOTO

Chef d'Equipe d'Etude

Projet Japonais

M. Yukinori ITO

Equipe de Suivi des Travaux

Agence Japonaise de

Coopération Internationale

- 1. La partie japonaise a présenté à la partie sénégalaise le rapport de commencement relatif à « l'Etude de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques de la République du Sénégal ». Les deux parties ont conjointement examiné ce rapport de commencement et se sont mises d'accord sur l'objectif, la méthodologie et le programme d'exécution de l'étude.
- 2. Le nombre définitif de stations de chalutage sera discuté à l'issue de la sortie d'essai du navire océanographique.
- 3. En ce qui concerne l'étude biologique, les experts japonais chargés de cette étude travailleront avec leurs homologues du CRODT; la partie japonaise a insisté sur la nécessite de la disponibilité de leurs homologues compte tenu du volume énorme de travail.
- 4. L'atelier de lancement sera organisé au début du mois de novembre <u>en concertation avec</u> la partie sénégalaise.
- 5. Pour ce qui est de l'amélioration statistique, la partie japonaise mettra en valeur l'expérience acquise à travers les projets similaires réalisés dans le passé et travaillera en synergie avec les autres projets en cours.
- 6. Les deux parties organiseront régulièrement des ateliers et séminaires au profit des acteurs de la filière (administrations, organisations professionnelles, ONG, etc) pour qu'ils comprennent et apportent leur concours pour la réalisation et l'application d'un plan de gestion des ressources halieutiques.
- 7. A la demande de la partie sénégalaise, la partie japonaise s'est engagée à fournir le budget de la première année dont le montant total est estimé à 684.621.000 F CFA.

 (du mois de juillet 2003 au mois de mais 2004)

7

Mah

X

1

Liste d'appel

La partie Sénégalaise

1. Dr. Ndiaga GUEYE

2. Mme. Mariama Dalanda BARRY

3. M. Moussa DIOP

4. M. Djiby THIAM

5. M. Alassane DIENG

6. M. Iwao ONO

Directeur

de la Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Directrice

Centre de Recherches Océanographiques Dakar

Thiaroye (CRODT)

Chef de Division à la Direction des Pêches

Maritimes (DPM)

Biostatisticien des Pêches du Centre de Recherches

Océanographiques Dakar Thiaroye (CRODT)
Halieute, Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Expert de la JICA

La partie Japonaise

1. M. Yasuo ISHIMOTÖ

2. Dr. Naohiko WATANUKI

3. M. Masashi SATO

4. M. Shigeru IWASAKI

5. M. Kazunori UWATOKO

6. Dr. Ryo ISHIMOTO

7. M. Wakao HIGASHIJIMA

8. M. Yukinori ITO

Chef de Mission, Projet Japonais

Membre

Membre

Membre

Membre

Membre

Membre

Membre, Equipe de Suivi des Travaux

Agence Japonaise de Coopération Internationale

ZI

Hah

X

1

PROCES-VERBAL DE LA REUNION SUR LE RAPPORT DE COMMENCEMENT RELATIF A L'ETUDE DE L'EVALUATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Faisant suite à la mission du 14 juillet au 09 août 2003 chargée de l'étude préparatoire relative à l'étendue des travaux de l'Etude citée en titre, l'équipe des experts japonais, dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désignée par "la partie japonaise"), a discuté sur le contenu du Rapport de Commencement avec les autorités concernées de la République du Sénégal, représentées par Monsieur Moussa DIOP, Chef de Division de la Directrion des Pêches Maritimes ainsi que par Monsieur Djiby THIAM, Biostatisticien des Pêches du Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye (ci-après désignée par "la partie sénégalaise").

A l'issue d'une série de discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur les points principaux mentionnés dans les pages ci-annexées.

M. Moussa DIÓP

Chef de Division à

la Direction des Pêches

Maritimes

M. Djiby THIAM

Biostatisticien des Pêches du

Centre de Recherches Océanographiques

Dakar-Thiaroye

Dakar, le 27 octobre 2003

M. Yasuo ISHIMOTO

Chef d'Equipe d'Etude

Projet Japonais

M. Yukinori ITO

Equipe de Suivi des Travaux

Agence Japonaise de

Coopération Internationale

1. Page 1:

1er paragraphe, 3ème ligne :

"Le rendement de pêche s'élève à plus de 400.000 tonnes par an" devient : La production moyenne annuelle est de l'ordre de 400.000 tonnes.

2ème paragraphe, 6-8ème lignes:

Suppression de : "Cependant, le manque de fiabilité des statistiques et l'insuffisance des techniques d'analyse des données empêchent de disposer de résultats d'évaluation précis par espèce, et"

3ème paragraphe, 4~9ème lignes :

........., "mais l'administration ne réalise suffisamment pas de surveillance ou répression. C'est pourquoi le Ministère de la Pêche, en plus de mettre en place au niveau des collectivités locales le Comité consultatif de la pêche maritime chargé de définir les mesures concrètes pour la gestion des ressources, créera un Groupe d'étude et de planification chargé d'étudier l'introduction d'un système de droits de pêche." devient:

celle-ci n'est pas toujours respectée par les artisans pêcheurs. De plus, les moyens de l'administration pour la surveillance et le contrôle sont aussi insuffisants. C'est pourquoi le Ministère de la Pêche a mis en place un conseil national consultatif de pêches et a créé un groupe de réflexion chargé d'étudier l'introduction d'un système de droit d'accès à la ressource.

4ème paragraphe, 1ère ~ 4ème lignes :

"C'est dans ce contexte que le gouvernement sénégalais, cherchant à élaborer un plan de gestion des ressources halieutiques, a fait la demande auprès du gouvernement japonais d'une étude de développement relative à l'évaluation des ressources halieutiques." devient:

C'est dans ce contexte que le gouvernement sénégalais, pour élaborer un plan de gestion des ressources halieutiques, a sollicité l'appui du gouvernement japonais aux structures nationales concernées.

· 2. Page 5:

2) Zone d'étude, 1. Stratification, dans le tableau: "Talus continental" devient: Plateau continental

1

3. Page 6:

L'alinéa 3) "Nombre de points d'étude " devient : Nombre de stations

3 paragraphe, 1 igne :

"(80 à 90 points par période) " devient : (80 points par période), et ceci à condition d'ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante : Toutefois, le nombre de stations définitif sera discuté à l'issue de la sortie d'essai du navire océanographique.

4. Page 10:

1er paragraphe, 3eme ligne :

"donner des instructions relatives à la technique" devient : donner une formation sur la technique

1^{er} paragraphe, 4^{ème} ligne :

"sépaprément " devient : séparément

1er paragraphe, 6ème ligne :

"pas l'objet de l'étude de nos activités" devient : pas l'objet d'étude.

5. Page 12:

A l'alinéa (3) Orientation d'amélioration des données relatives à la pêche / 1. Uniformisation et mise en commun des données du CRODT et de la DPM, le premier paragraphe devient : En ce qui concerne les données relatives à la pêche artisanale, le CRODT et la DPM effectuent actuellement la collecte de données en utilisant la même fiche aux 8 principaux débarcadères. En plus de ces principaux débarcadères , la DPM effectue la collecte de données aux autres postes de contrôle. On proposera un système d'étude plus rationnel, tel que la mise au point du nombre de points d'étude en conformité avec la réalité des activités de pêche et la mise en ordre des données (paramètres d'étude) nécessaires du point de vue de l'exploitaion des statistiques de la pêche. En l'occurrence, on fera référence aux résultats acquis des autres Projets déjà réalisés et essaiera ainsi de trouver une cohérence entre ceux-ci et le Projet en cours. Par ailleurs, des discussions en commun avec la DPM et le CRODT auront lieu pour l'accélération de la méthode stochastique des statistiques des captures mensuelles par la DPM et pour assurer leur cohérence avec la méthode stochastique du CRODT.

m

g

18J

Le 2^{ème} paragraphe devient :

En ce qui concerne la pêche industrielle, on peut penser qu'il est très possible que les captures, déclarées librement par les navires, soient minimales. Des mesures permettant d'améliorer la précision des captures déclarées volontairement seront étudiées, en renforçant par exemple le système de contrôle par inspection inopinée des lieux de pêche et des captures dans les ports de débarquement.

A l'alinéa (3) Orientation d'amélioration des données relatives à la pêche / " 2. Réponse à la limitation de la capacité de collecte des données par le gouvernement" devient : I

2. Mesures à prendre contre la capacité restreinte de collecte des données effectuée par les organes gouvernementaux, titre auquel succèdent les phrases suivantes :

Il existe dans certains pays en voie du développement des pêcheurs qui notent chaque jour dans leur carnet le détail de leurs activités, les captures, etc. Nous pensons donc que de telles données peuvent servir de statistiques de pêche. Dans la présente étude, nous proposons de mettre en place, dans les zones de réalisation des projets-pilotes, un système dans lequel les propriétaires de piroques (armateurs) noteront quotidiennement, dans leur carnet, le détail de leurs activités, auquel s'appuiera la mise sur pied d'un système de collecte de données au niveau des collectivités locales.

6. Page 15 :

Dans le tableau, s'ajoute : <u>limitation du nombre de pêcheurs, etc</u> pour «Effort de pêche» et <u>système de facilitation, sensibilisation et formation, activités alternatives (écotourisme, aquaculture, etc)</u> pour «Incitations sociales (sanctions)»

7. Page 18:

Suppression de : "FENAGIE-PECHE" comme Intrants, et on met, à sa place, organisations professionnelles

"2. Les actions sous direction administrative sont interdites alors que le concept de gestion des ressources n'est pas assez infiltré parmi les pêcheurs" devient : Les actions sous direction administrative ne seront menées qu'après que le concept de gestion des ressources ait été bien compris par les pêcheurs.

A

m





8. Page 21 :

1er paragraphe, 16 18 ignes:

"En ce qui concerne les espèces pélagiques migrantes, on aura également à l'esprit l'introduction future de la gestion par TAC (total admissible de captures). " devient : En ce qui concerne les espèces pélagiques migrantes, étant donné la nécessité de gérer ces ressources halieutiques en commun avec les pays de la sous-région, il serait souhaitable d'élaborer un plan de gestion de ressources halieutiques en concertation avec la Commision Sous-Régionale des Pêches.

1er paragraphe, 18 22 lignes:

"Pour les espèces démersales, dont le taux de fixation est élevé, on mettra en place la gestion des pêcheries de des ressources basée sur l'approche bottom-up en commençant par les villages où la conscience de l'importance de la gestion des ressources est élevée, puis en étendant progressivement ce type de gestion aux villages voisins " devient : Pour les espèces démersales, plus sédentaires; on expérimentera l'approche bottom-up pour la pêcherie et la gestion des ressources, en commençant par les villages où la conscience de l'importance de la gestion des ressources est élevée, puis en étendant progressivement ce type de gestion aux villages voisins.

9. Page 25:

A la «Relation avec les projets connexes réalisés par d'autres bailleurs de fonds, en particulier collaboration et division des travaux dans le Programme d'Appui de la Pêche Artisanale dans le Sud (PAPA-SUD) soutenu par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement (AFD) » s'ajoute «et le Programme de Suivi Scientifique des Pêcheries Continentales de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (UICN).»

Pour (7) Etude du système organisationnel en relation avec la gestion des ressources :

"On étudiera le système de gestion des ressources du gouvernement, et le système d'appui du gouvernement central, du gouvernement régional, des vulgarisateurs, des projets de bailleurs de fonds, des ONG, etc, pour la gestion par les pêcheurs" devient : On étudiera le système de gestion des ressources au niveau national, régional et local en rapport avec tous les acteurs de la filière.

D

Tri





Pour (8) Sélection des villages concernés par l'étude de la situation socio-économique réelle dans les village de pêcheurs,

"De plus, le système et les capacités du CRODT concernant l'étude socio-économique (résultats des études similaires effectuées dans le passé, nombre d'enquêteurs disponibles etc.) seront d'abord vérifiés par le biais d'une étude similaire expérimentale dans des villages de pêcheurs choisis au hasard, pour examiner les possibilités d'exécution par cette organisation. Si l'on prévoit que l'exécution par le CRODT donnera lieu à des erreurs importantes dans les résultats de l'étude, ou bien à des difficultés d'ordre physique et temporel pour l'exécution, des informations nécessaires telles que sous-traitants locaux, conditions de sous-traitance etc, seront collectées pour l'exécution de l'étude par sous-traitance." devient:

De plus, le système et les capacités du CRODT concernant l'étude socio-économique (résultats des études similaires effectuées dans le passé, nombre d'enquêteurs disponibles etc.) seront pris en compte et, au cas où on ne pourrait pas disposer suffisamment de moyens humains auprès du CRODT, on pensera à la possibilité de confier l'étude à des sous-traitants locaux. En l'occurrence, on ne manquera pas de se concerter avec les chercheurs socio-économistes du CRODT et effectuer ainsi le contrôle et l'orientation des sous-traitants locaux.

10. Page 27:

- "(2) Organisation du premier atelier au niveau central " devient :
- (2) Organisation du premier atelier au niveau national

Suppression de : " à commencer par FENAGIE-PECHE"

"L'agenda de l'atelier (proposition) " devient suit : L'agenda provisoire de l'atelier

11. Page 28:

- "(3) Instructions sur la méthode d'élaboration" devient :
- (3) Formation sur la méthode d'élaboration

"Pour les 5 espèces (Otolithe du Sénégal, Machoiron, Sole langue, Carpe blanche et Brotula) pour lesquelles la méthode de détermination de l'âge par indicateurs d'âge sera appliquée, des échantillons seront fabriqués au laboratoire du CRODT (à Dakar) en utilisant des échantillons de poissons fournis par le CRODT." devient:

M

m



Pour les 5 espèces (Otolithe du Sénégal, Machoiron, Sole langue, Carpe blanche et Brotula) pour lesquelles la méthode de détermination de l'âge par indicateurs d'âge sera appliquée, des échantillons seront préparés au laboratoire du CRODT (à Dakar) en utilisant des poissons achetés et/ou collectés à partir du bateau de recherches.

Suppression de : "Comme un nombre énorme d'échantillons et un travail peu efficace des homologues sont prévus, des instructions seront données à plusieurs homologues."

"Par conséquent, les instructions vis-à-vis des homologues seront données par formation sur le tas, et les instructions techniques de traitement des indicateurs d'âge et de détermination de l'âge progresseront simultanément en parallèle." devient :

Par conséquent, la formation des homologues sera donnée sur le tas, et les méthodologies techniques de traitement des indicateurs d'âge et de détermination de l'âge suivront.

12. Page 29:

"4) Instructions sur la méthode de collecte des données sur les principaux débarcadères" devient : (4) Formation sur la méthode de collecte des données sur les principaux débarcadères.

"Après la formation, des instructions leur seront données" devient : Après la formation, des recommandations leur seront données

13. Page 39:

"crevette de fond (Penaeus notialis)" devient : crevette profonde (Parapenaeus longirostris)

SSI

1



Étude de l'Evaluation et de la Gestion des Ressources Halieutiques de la République du Sénégal

Procès-verbal de la réunion relative au cadre logique pour les projets pilotes

<u>Date</u> :le 1er juillet 2004 (jeudi), 10:00 - 12:30

Lieu : au bureau OAFIC, dans le bâtiment de la DPM, à Dakar

Participants:

 \mathbf{DPM}

MM. Moussa Diop

Alassane Dieng

Equipe japonaise:

MM. ISHIMOTO Yasuo

SATO Masashi

WATANUKI Naohiko

IWASAKI Shigeru

ISHIMOTO Ryo

HIGASHIJIMA Wakao (interprète)

(1) Concernant le projet pilote à Nianing

Sur la base de ce qui a été convenu conjointement par les parties sénégalaise et japonaise au terme de la 3ème étude sur place, la partie japonaise a déterminé le contenu du projet pilote à réaliser à Nianing sous la forme du cadre logique. La partie japonaise a fixé l'objectif de ce projet pilote de manière à ce qu'il puisse être atteint d'ici l'année 2006. Ce cadre logique ayant été élaboré en date du 24 mars 2004, il sera dorénavant mis à jour selon les circonstances.

Pour la partie sénégalaise, le cadre logique présenté par la partie japonaise ne peut pas être considéré comme cadre logique, mais comme plan d'action. Ceci dit, elle est prête à permettre à la partie japonaise de se baser sur ce cadre logique à titre exceptionnel pour avancer le projet pilote, car ce qui importe avant tout est d'aboutir à la réussite du projet pilote dans les conditions favorables.

La partie japonaise a rendu compte à la partie sénégalaise des activités menées pendant son absence dernière (mars—juin 2004): l'expédition en commun de cymbium, l'alevinage expérimental des naissants de cymbium, l'étude biologique du poulpe, etc. Elle a informé également que la réalisation de ces activités avait occasionné certaines dépenses imprévues au niveau du personnel sénégalais auquel la partie japonaise confiait diverses tâches.

En se référant à ces dépenses imprévues, la partie japonaise a exprimé son regret en disant qu'elle aurait souhaité être informée à temps de tous problèmes survenus pendant l'absence de l'équipe japonaise au Sénégal, et ceci sans attendre son retour au Sénégal.

Pour ce qui est des frais de déplacement accordés au personnel sénégalais, une discussion tenue, avant le départ en mars de l'équipe japonaise, entre la partie japonaise et la personne concernée de la partie sénégalaise, n'a pas pu connaître son aboutissement; il est donc nécessaire de prévoir une autre séance de discussion à ce sujet.

(2) Concernant le projet pilote à Yenne

La partie sénégalaise a demandé à la partie japonaise de travailler en collaboration avec un conseil local concerné pour la gestion des ressources halieutiques au cas où celui-ci verrait le jour au niveau des sites faisant l'objet du Projet japonais.

En ce qui concerne la formulation de la colonne : "indicateur objectivement vérifiable" du cadre logique élaboré par la partie japonaise, la partie sénégalaise a suggéré à cette dernière de quantifier cet indicateur avec des chiffres, par exemple avec ceux indiquant un nombre de pêcheurs immatriculés ou un nombre de pirogues immatriculées.

La situation actuelle à Yenne du point de vue de l'état d'avancement du projet pilote a été communiqué de la manière suivante :

- Certains pêcheurs ont commencé à enregistrer divers éléments relatifs à la pêche dans leur cahier
- La vente de T shirts confectionnés dans le cadre du Projet japonais est gérée par chacun des villages de pêcheurs concernés
- On commence à parler de la mise en place éventuelle d'un fonds de gestion des ressources halieutiques
- Les pêcheurs s'intéressent à avoir un GPS pour la surveillance du recif artificiel à mettre en place dans le cadre du projet pilote

La partie sénégalaise a informé également que, pendant l'absence dernière de l'équipe japonaise, on avait averti les pêcheurs du risque d'accrocher les filets au récif artificiel en projetant les images de vidéo sous marines. Elle a également fait savoir que les pêcheurs étaient initiés à l'utilisation du GPS ainsi qu'à la

structuration de groupes de pêcheurs.

(3) Concernant le projet pilote à Bargny

La partie japonaise a informé que la sensibilisation est en cours concernant la surveillance du récif artificiel déjà mis en place.

La partie japonaise a répondu à la partie sénégalaise que le comité de gestion instauré dans le cadre du projet OFCA s'adapte bien au Projet japonais en cours.

La partie japonaise a informé que les T shirts confectionnés dans le cadre du projet pilote ne sont pas encore mis en vente. Elle a fait savoir également qu'on a discuté au mois de mars '04 sur la pêche collective à effectuer aux alentours du récif artificiel et que, en l'occurrence, les pêcheurs ont évoqué des problèmes relatifs au budget ainsi qu'au matériel à prévoir pour le projet pilote.

La partie sénégalaise a souligné l'importance de contrôler dorénavant la zone environnant le récif artificiel

La partie japonaise a informé que certaines bouées ont disparu, ce qui représente une certaine gravité.

Là-dessus, on ignore la raison; s'agit-il d'un vol ou d'une disparition spontanée de bouées? De toute manière, si on fait un marquage sur les bouées, celles-ci seront facilement reconnaissables. L'immatriculation sera nécessaire non seulement pour les pirogues, mais aussi pour les bouées. Il importe que les pêcheurs de Bargny puissent identifier leurs bouées.

La partie sénégalaise a fait savoir que les responsables du programme GIRMaC financé par la Banque Mondiale pensent que le Projet japonais est un programme de mise en place de récifs le long de la côte. Ils pensent pouvoir confier des récifs à mettre en place dans le cadre du programme GIRMaC. La partie sénégalaise a apporté aux responsables du programme GIRMaC les précisions sur le Projet japonais qui n'a pas seulement pour objectif de mettre en place des récifs.

S'agissant des relations entre le Projet japonais et le programme GIRMaC, étant donné que la partie japonaise s'est approché de ce dernier au mois de février 2004 pour lui présenter son projet, le personnel dudit programme chargé de l'opération de coordination aurait dû se rendre compte des grandes lignes du Projet japonais. D'ailleurs, le Projet japonais est présenté dans le bulletin d'information du programme GIRMaC: N° 1-Avril 2004.

(4) Autres sujets

Vu le principe adopté par la JICA, qui consiste à favoriser avant tout l'opération de terrain, la partie japonaise a invité Monsieur Moussa DIOP à faire un tour des sites faisant l'objet des projets pilotes le plus tôt possible ; ce dernier a répondu par affirmative.

La partie japonaise a également proposé la tenue d'une réunion bipartite réunissant les deux parties toutes les deux semaines au sujet de l'état d'avancement des projets pilotes. Là dessus, Monsieur Moussa DIOP s'est prononcé pour cette tenue, car il est censé élaborer périodiquement des rapports d'avancement portant sur les projets réalisés par tous les bailleurs de fonds.

En citant le cas du projet UICN, qui a eu des difficultés avec l'Etat sénégalais dans la mise en place d'aires marines protégées au Delta du Saloum, la partie japonaise s'inquiète d'être confrontée au même problème dans le cadre d'une gestion des ressources halieutiques assurée principalement par les pêcheurs. Et ceci parce actuellement qu'au Sénégal, bien que les pêcheurs soient à même de proposer des idées pour la gestion des ressources halieutiques, le pouvoir de décision réside en principe dans l'Etat sénégalais.

Par rapport à l'inquiétude précitée de la partie japonaise, la partie sénégalaise a répondu de la manière suivante :

Vu qu'il s'agit d'un projet à réaliser par l'équipe japonaise en réponse à une requête adressée au Gouvernement japonais, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. D'ailleurs, l'Etat sénégalais serait très intéressé par un système de cogestion proposé par la partie japonaise.

Pour ce qui est de la période du repos biologique du poulpe, initiée par les pêcheurs eux-mêmes dans le cadre du projet pilote à Nianing, il serait préférable de faire en sorte que l'Etat sénégalais ou la préfecture concernée promulgue un arrêté à cet effet. Là-dessus, le Projet japonais n'a qu'à faire des démarches nécessaires auprès de l'administration sénégalaise.

La partie sénégalaise a insisté sur le point suivant :

A la différence d'une idée fixe qu'on se fait souvent sur la modalité de gestion de ressources halieutiques adoptée par l'admnistration sénégalaise, soit une gestion initiée par l'Etat, ce dernier préconise tout de même l'autogestion par les pêcheurs eux-mêmes. Bien que le code des Pêches stipule que la gestion des ressources

halieutiques est la prérogative de l'État, cette définition n'est pas quelque chose de figé. La preuve en est que l'État sénégalais ne s'est pas mêlé de la gestion des ressources halieutiques réalisée à Kayar. Là dessus, on pourrait citer également le cas d'un arrêté préfectoral promulgué pour le récit artificiel à Bargny.

Tout en admettant qu'au Sénégal, la pêche maritime ne fait pas encore partie des compétences transférées, il n'est pas exclu, dans un avenir proche, que les responsabilités et les compétences en matière de gestion des ressources halieutiques soient partagées entre l'Etat et les communautés de pêcheurs.

Moussa DIOP

P. le chef d'équipe p.o

SATO Masashi

MINUTES OF MEETING ON THE DRAFT FINAL REPORT OF

THE STUDY ON FISHERIES RESOURCES ASSESSMENT AND MANAGEMENT IN THE REPUBLIC OF SENEGAL

The Consultant "OAFIC" designated by Japan International Cooperation Agency (JICA) for the execution of the Study on fisheries resources assessment and management in the Republic of Senegal stayed in Senegal from May 28 to June 6, 2006. During the stay, Mr. Yasuo ISHIMOTO, Project manager explained the draft final report.

The meeting was held on June 2, 2006 at Marine Fisheries Department (DPM). The list of participants is attached as annex.

During the meeting, the Consultant "OAFIC" recalled that twenty (20) copies of the report were submitted to the Senegalese side, then he explained to the representatives of Marine Fisheries Department (DPM) and Dakar-Thiaroye Oceanographic Research Center (CRODT), the contents of the draft final report.

Then, the discussion was held on the result of final workshop co-organized with Marine Fisheries, Department and Dakar-Thiaroye Oceanographic Research Center at Hotel Novotel on May 31 and June 1st 2006.

The Senegalese side will transmit all the observations and comments on the draft final report before June 30, 2006 to the Consultant through JICA expert dispatched to Marine Fisheries Department.

The Consultant will examine the observations and comments and respond to the Senegalese side. And after the exchange of comments and responses, the Consultant will finalize the report and sent it to the Senegalese side at the end of September 2006.

Having no other subject to discuss, the meeting was over at 2 o'clock.

Dakar, June 7, 2006

TOKYO-JAPAN

Yasuo Ishimoto Chief of Consultation Tents CO.

Study on fisheries resources assessment and management in Senegal Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd. (OAFIC)

For the Chief of Dakar-Thiaroye Oceanographic Research Center

Massal Fall

List of participants

Senegalese side

Mr. Moussa Diop

Mr. Massal Fall

Marine Fisheries Department

Dakar-Thiaroye Oceanographic Research Center

Japanese side

Mr. Yasuo Ishimoto

Dr. Shiro Chikuni

Dr. Naohiko Watanuki

Mr. Masashi Sato

Mr. Wakao Higashijima

Project Manager

Resource assessment specialist

Resource management specialist

Participatory development specialist

French-Japanese Interpreter

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSACREE A L' EXAMEN DE LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT FINAL DE

L'ETUDE SUR L'EVALUATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN

REPUBILIQUE DU SENEGAL

Le Consultant « OAFIC», désigné par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) pour la réalisation de l'Etude portant 'Evaluation et gestion des ressources halieutiques en République du Sénégal, a séjourné au Sénégal du 28 mai au 8 juin 2006. Au cours de ce séjour, le Chef de projet Monsieur YASUO ISHIMOTO a présenté à la partie sénégalaise la version provisoire du rapport final.

Cette rencontre a eu lieu le 02 juin 2006 à la Direction des Pêches Maritimes. La liste des participants est jointe en annexe.

Au cours de cette réunion, le Consultant « OAFIC » a rappelé que vingt (20) exemplaires du rapport ont déjà été transmis à la partie sénégalaise ; il a ensuite expliqué aux représentants de la Direction des Pêches Maritimes (DPM) et du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), le contenu de la version provisoire du rapport final.

Les discussions ont ensuite porté sur les résultats de l'atelier de restitution finale organisé conjointement par la Direction des Pêches et le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye à l'Hôtel Novotel les 31 mai et 1er juin 2006.

La Partie Sénégalaise a bien apprécié les résultats obtenus et formulé des recommandations pour la rédaction définitive du rapport.

A ce propos, la Partie Sénégalaise transmettra toutes ses observations sur la version provisoire du rapport final avant le 30 juin 2006 au Consultant, par l'entremise de l'expert de JICA détaché à la Direction des pêches maritimes.

Le Consultant examinera les observations et fera un commentaire à la parie sénégalaise; et c'est à l'issue de ces échanges que le Consultant transmettra en fin septembre 2006, le rapport final à la partie sénégalaise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance à été levée à 14 heures.

Pour le Directeur des Pêches Maritimes P.O

legenas ub

M. Yasuo ISHIMOTO

Chef d'équipe

L'équipe du projet « Evaluation et gestion des ressources halieutiques du Sénégal »

Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.

Pour le Chef du Centre

de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (Change Massal FALL

Thiaroye (CRQDT) P.O

Centre de Rei

Liste des participants

La Partie Sénégalaise :

M. Moussa Diop

M. Massal Fall

Direction des Pêches Maritimes (DPM)

Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

La Partie Japonaise (Consultant):

M. Yasuo Ishimoto

M. Shiro Chikuni

M. Naohiko Watanuki

M. Masashi Sato

M. Wakao Higashijima

Chef d'équipe

Evaluation des ressources halieutiques

Gestion des ressources halieutiques

Développement participatif

Interprète